

Compte-rendu de la réunion du 31 Janvier avec la Direction sur les mutations 2020

▣ Avant d'aborder le sujet du jour, la responsable du Pôle Pilotage et Ressources a tenu à rappeler la réglementation en matière de HMI (Heure Mensuelle d'Information):

« une HMI doit se tenir à l'endroit indiqué (salle réservée à cet effet) et non servir de manifestation devant la DDFIP ». Elle précise que certains collègues pris en photo sur le journal La République, Sud Ouest sont identifiables devant la DDFIP et du coup ne participent pas à l'HMI (nous supposons qu'elle faisait référence à l'HMI déposée par les 2 Co-Secrétaires de Solidaires pour la journée de deuxième convocation du CTL du 21 janvier).

Elle souligne qu'à l'avenir «l'administration entamera des problématiques lourdes » à leur rencontre.

Interrogée sur la nature de ces mesures, elle précise qu'en premier lieu sera délivré un avertissement à l'agent identifié et ensuite comprenez (ce sera gradué.....).

Rappelons que l'intersyndicale CGT, FO et CFDT n'avait pas déposé de HMI car nous étions hors délai pour le faire (le jeudi 16 janvier le CTL du 21 avait été décalé de 9h30 à 14h00). Il n'était pas possible réglementairement (sauf mansuétude de la Direction) d'en poser une au site d'Orléans, la seule salle libre à la DDFIP étant occupée par le CTL (7ème étage). De plus, et c'est le plus important, **respectant les décisions prises en intersyndicale depuis un an**, les représentants et élus FO tous comme ceux de la CGT et de la CFDT avaient décidé de lire une liminaire au 7ème étage de la DDFIP64 et de quitter le CTL.

La seule possibilité aurait été de se mettre en grève.....mais la Direction avec l'appui du service RH est la mieux à même de savoir qui est en grève les jours de mobilisation....(pas besoin de photos).

Puisque nous évoquons le sujet des grèves, la Direction a également rappelé la réglementation en vigueur. Le prélèvement de plusieurs jours de grève (3,4,5 etc.) peut être opéré dans le mois sous réserve de la quotité saisissable. Pour des raisons techniques, jusqu'à présent et jusqu'au mois de février 2020, «seuls» 2 jours de grève ont été ou seront prélevés. A partir du mois de mars rien n'interdit au RH de prélever plus de 2 jours. Il se propose par ailleurs de le faire afin de se conformer à la réglementation.

Pour les agents en difficulté, la Direction s'oriente dans un premier temps vers un signalement de ces derniers auprès des Assistantes Sociales aux fins d'étalement. Le service RH propose également de sortir une note départementale pour rappeler ces règles, selon ses termes, un peu perdues de vue.

Afin de ne pas verser dans l'extrême, les responsables FO ont demandé de recenser les collègues susceptibles d'être prélevés au-delà de février 2020. Partant de cette identification, nous avons proposé que le RH recueille les desiderata de chaque agent. De cette manière **et pour la période rétroactive à la publication de la note RH**, ils auraient la possibilité d'opter pour un prélèvement de 2 jours voire plus s'ils le souhaitent ou le peuvent. Ainsi, ils ne seraient pas surpris par cette décision de prélèvement de 4 ou 5..... jours sur la paye de mars. La Direction a semble-t-il tenu compte de cette demande.

Nous avons toutefois fait remarquer à la Direction qu'avant la fusion et sans remonter à 1989, il y avait eu des mouvements de grève de plus de 3 semaines. Au terme de ces mouvements, une négociation, Direction/OS avait été menée, des aménagements proposés.

Autre temps, autre mœurs, le dialogue social se durcit, raison pour laquelle en tant que représentants syndicaux nous devons être «responsables» et «irréprochables» afin de donner plus de force, de crédibilité à notre revendication sans renoncement et surtout ne pas prêter le flanc à la critique.

☐ **La caisse** et plus précisément le paiement en espèces, subsisterait au-delà du 01-07-2020.....selon la Direction, l'expérimentation aurait pris du retard. Des cas particuliers auraient été recensés. Ils ne pourraient pas passer à la «douchette» du débitant de tabac.

Nous avons fait remarquer qu'une fois de plus le politique avait pris le pas sur la réflexion afin de produire un effet d'annonce.

☐ **Les mutations au 01-09-2020.**

Désormais, il n'y a plus de Cap Nationales ni locales. **Merci ceux et celles qui ont voté la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique !**

De ce fait, la Direction nous propose de participer à des réunions informelles au cours desquelles, une fois le mouvement communiqué, nous pourrions évoquer le cas de collègues n'ayant pas obtenu satisfaction afin de tenter d'infléchir la position de l'administration. Le service RH nous précise, par ailleurs, qu'il ne sera pas facile de le convaincre, cependant

Les représentants **FO-DGFIP64** ont tenu à faire valoir leur point de vue en rappelant à l'administration qu'il était paradoxal de «faire revenir les OS par la fenêtre» dans une réunion informelle alors que les Capistes élu(e)s par les collègues en décembre 2018 ont été «mis à la porte à grands coups de pieds dans le derrière». Qu'il n'était pas question pour nous de faire croire aux collègues à l'existence d'une Cap Bis.....alors que tout est ficelé par avance.

Par contre, si nous avons le choix, nous préférons des réunions bilatérales OS/Direction en amont du mouvement afin de défendre les dossiers des collègues, d'exposer entre autre les cas médicaux et sociaux qui nécessitent une grande discrétion sans que ces derniers ne soient mis en compétition ou aux enchères lors d'une grande messe informelle.

FO-DGFIP64 estime que la Direction doit consacrer du temps et être à l'écoute des collègues dans ces périodes de restructurations incessantes. Pour autant, **FO-DGFIP64** n'est pas seul et décisionnaire. Nous avons donné notre position et aviserons au vu de la réponse officielle de la Direction.

N'hésitez pas à contacter les responsables de la section **FO-DGFIP64**, ils continueront à vous défendre auprès de la Direction.

☐ **Autres sujets sur lesquels la Direction s'est exprimée:**

- Sur Bayonne il y aura une gestion partagée du site (un retour aux Chefs de service a été effectué et le sera prochainement pour les agents).

- En prévision de départs à la retraite d'agents techniques, 1 emploi PACTE a été recruté.

- La Direction demande aux agents qui envisagent de partir à la retraite en fin d'année 2020, de se signaler avant le 01-04-2020.

- Démétropolisation (la ville de Pau a été retenue). A ce jour la Direction ne connaît pas le service et le nombre d'agents susceptibles d'arriver. (Bidache, Hendaye et la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau avaient candidaté). Une deuxième vague de «démétropolisation» est prévue au printemps.

Les représentants FO-DGFIP64 présents : Mme Myriam Cannone (Secrétaire Adjointe)

Mme Laurence Ossun (ex-Capiste en C)

M Jean Bernet (Secrétaire Départemental)